

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, le programme de transfert que nous proposons reconnaît clairement que les provinces peuvent assumer une plus grande part de responsabilité dans la prise des décisions.

Nous leur donnons plus de latitude pour choisir leurs priorités en matière d'éducation, d'assistance sociale et de soins de santé. La raison d'être de la refonte du système actuel de transfert est de donner aux provinces la liberté de choisir le programme qui convient le mieux à leurs besoins propres.

Toutefois, ce programme de transfert est national. Il est assorti de conditions de base auxquelles on ne peut déroger, comme nous le disons dans le budget. Tel est le cas des cinq conditions dans la Loi canadienne sur la santé et de celle dans le Régime d'assistance publique du Canada qui protège le droit des Canadiens de s'établir où ils veulent au Canada de telle sorte qu'ils puissent déménager d'une région à l'autre tout en restant admissibles à une certaine assistance sociale. Telles sont les conditions de base qui ont été fixées.

• (1120)

[Français]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, en termes assez clairs, je comprends que les normes nationales sont là pour demeurer.

Mais compte tenu que la politique gouvernementale en matière de transferts aux provinces fera en sorte que les normes nationales seront dictées par Ottawa, reléguant ainsi les provinces à un simple rôle de succursale administrative, doit-on comprendre qu'il s'agit là d'un nouvel exemple du fédéralisme flexible, tel que prôné par les libéraux?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, l'honorable député essaie clairement d'utiliser la peur à mauvais escient. Il est clair, dans le Budget, que les conditions qui vont s'appliquer au Transfert social canadien sont des conditions qui sont beaucoup plus faciles que celles qui existaient auparavant.

Dans le cas de la santé, les conditions demeurent les mêmes, tel que le Budget l'a indiqué. Dans le cas de l'éducation postsecondaire, il n'y avait aucune condition, en particulier au Québec où il existe un «opting out» depuis 1964. Dans le domaine de l'aide sociale, toutes les conditions ont été enlevées, sauf celle disant qu'il ne peut pas y avoir de résidence minimum.

Alors, il est très clair, et le Budget le dit, que s'il y a des ententes fédérales-provinciales, elles seront faites sur la base d'un accord mutuel et par conséquent, il y a une diminution des conditions, contrairement à ce que l'honorable député essaie de nous faire croire.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, alors qu'il est établi que l'aide sociale et l'éducation sont de compétence provinciale, le gouvernement fédéral démontre clairement son intention de s'ingérer effrontément dans des domaines de juridiction provinciale en imposant ses vues et ses objectifs aux provinces par l'imposition de normes nationales.

Ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales. Comment le ministre peut-il expliquer cette négation de la compétence exclusive des provinces, ouvrant toute grande la porte à la confrontation avec le Québec, et parler en même temps d'ouverture, de compréhension mutuelle et de flexibilité du régime fédéral?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, j'entends exactement le même argument qu'auparavant et il est aussi faux dans cette question—ci qu'il l'était dans la question précédente. Le Budget indique clairement que les conditions pour les transferts sociaux seront réduites et que s'il y a des normes dans les programmes d'aide sociale, elles vont être fixées par consentement mutuel.

Cela est mentionné à plusieurs reprises dans le Budget. Il n'y a aucune erreur là-dessus. Je ne peux que conclure que les députés de l'opposition sont encore une fois en train d'interpréter les faits de façon incorrecte, de façon à donner au public du Canada et du Québec une fausse impression de ce qui est indiqué clairement dans le Budget.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le seul fait de penser à imposer des normes, des conditions pancanadiennes à des domaines strictement de juridiction provinciale, déjà c'est de rentrer dans le corps des compétences exclusives du Québec. C'est ce que le ministre vient de dire.

Des voix: Bravo!

M. Loubier: Le ministre va-t-il reconnaître que le fait, aussi, de lier explicitement les transferts fédéraux auprès des provinces en matière d'aide sociale, d'éducation postsecondaire et de santé, des domaines exclusivement de juridiction provinciale, le fait de lier ces versements fédéraux au strict respect des normes nationales dictées par Ottawa s'annonce comme un nouveau coup de force dirigé contre le Québec?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, la propagande continue. Le Bloc québécois ne fait que répéter une position qui est contraire aux faits, qui est contraire au Budget, qui est contraire à la réalité.

Je ne peux que répondre ce que j'ai déjà répondu, c'est-à-dire que le Budget est clair, que les conditions pour les services sociaux sont réduites, que s'il y a des principes qui sont établis, ils vont être établis par consentement mutuel. Je regrette profondément que l'opposition informe si mal la population du Québec pour des questions aussi importantes.